

# PASSEPORTS – Personne majeure



## *Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt et retrait (prise d'empreintes)*

Rendez-vous :								
Le :								
A :	Cerfa <sup>1</sup>	1 photo d'identité <sup>2</sup> de <b>moins de 6 mois</b>	Passeport	Justificatif de domicile <b>récent</b> (- d'1 an) lié à l'habitation <sup>3</sup> <b>à votre nom et prénom</b>	CNI valide ou périmée <b>sinon</b> acte de naissance <sup>4</sup> de moins de 3 mois	Document officiel avec photo <sup>5</sup> ou <sup>6</sup>	Déclaration de perte	Timbre fiscal 86€ <sup>7</sup>
Première demande	X	X		X	X	X		X
Renouvellement du passeport sécurisé périmé ou pas encore périmé	X	X	X	X				X
Renouvellement du passeport non sécurisé	X	X	X	X	X			X
Passeport perdu/volé	X	X		X	X	X	X	X
Passeport endommagé mais valide	X	X	X	X	X	X		X
Changement d'adresse	X	X	X	X				gratuit
Modification des informations personnelles <sup>8</sup>	X	X	X	X				gratuit

- 1- Formulaire à remplir en lettres majuscules et au stylo **noir**
- 2- Pas découpée, ni collée, plaquette entière, pas de lunettes, ni mèche sur le visage
- 3- Avis d'imposition ou de non-imposition (pas de pré-déclaration), taxe foncière, facture Edf, gaz (ou échéancier), quittance de loyer (non manuscrite), téléphone, assurance habitation, titre de propriété, attestation CAF (APL). **Aucune rature ni modification ne doit être inscrite sur les justificatifs.**  
*En cas d'hébergement* : attestation d'hébergement + copie pièce d'identité + justificatif de domicile de l'hébergeant
- 4- Aller sur « ville ANTS dématérialisation » pour vérifier si besoin d'un acte
- 5- Permis de conduire, permis de chasse, carte de combattant, carte professionnelle, carte militaire, carte d'identité même périmée ...
- 6- Si aucun document avec photo, fournir attestation CAF, attestation Sécurité Sociale, avis imposition ou non-imposition récent, titre de propriété le livret de famille de vos parents.
- 7- A acheter chez un buraliste ou par internet
- 8- Selon le cas : modification des informations personnelles
  - acte de décès du mari pour mention veuve
  - acte de mariage ou acte de naissance avec la mention du mariage (moins de 3 mois) pour faire rajouter le nom d'épouse
  - jugement de divorce pour nom d'usage ou enlever un nom d'épouse